

**OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME DE DECAZEVILLE
COMMUNAUTE – EPIC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance du 09 Décembre 2019

Le Lundi 09 Décembre 2019 à 20 h 30, le Comité de Direction de L'OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME de Decazeville Communauté – EPIC - s'est réuni à l'Annexe Technique de la Communauté de Communes DECAZEVILLE COMMUNAUTE Faubourg Desseilligny à DECAZEVILLE, sous la Présidence de Monsieur Michel RAFFI, président.

Membres du Comité de Direction en exercice :	25
Membres du Comité de Direction présents et votants :	13
Membres du Comité de Direction suppléés :	01
Membres du Comité de Direction représentés (pouvoirs) :	02
Date de convocation :	03/12/2019

Etaient présents :

-**Collège des élus communautaires :** M. Michel RAFFI, M. Michel CANNAC, M. Francis MAZARS, Mme Evelyne CALMETTE, Mme Josiane LAGARRIGUE-CASTES, Mr Jean ROMIGUIERE, M. Jean-Michel REYNES, M. Francis CAYRON.

- **Collège des représentants et professionnels du Tourisme - titulaires :** M. Nicolas JACQUEMIN, M. André ROMIGUIERE, M. Christian ROQUES, M. Jean-Pierre VAUR.

- **Collège des représentants et professionnels du Tourisme - suppléants sans voix délibérative sauf en cas d'absence des membres titulaires qu'ils remplacent :** M. Marc PORTE, M. Michel DURAND.

Pouvoirs : M. Alain ALONSO a donné son pouvoir à Mme Evelyne CALMETTE / M. Christian ROCHE a donné pouvoir à M. Michel RAFFI.

Le quorum étant atteint, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire -Epic- peut donc délibérer valablement.

PERSONNEL : REMPLACEMENT D'UN CONGE DE MATERNITE D'UN AGENT

Un agent de l'Office de Tourisme et du Thermalisme Communautaire, Flora CAVAROC, sera en congé maternité du 04/03/2020 au 24/06/2020, la date présumée de l'accouchement étant programmée au 15/04/2020.

L'Office de Tourisme va pourvoir à son remplacement avec une période de 15 jours de « tuilage » avant son départ entre Flora CAVAROC et son ou sa remplaçant(e) et 15 jours après, suite aux congés de Flora.

Elle relève de la Convention Collective n°3175 des Organismes de Tourisme.

Cela impliquera un contrat de remplacement CDD à 35 h du 17/02/2020 au 11/07/2020.

Le Comité de direction à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, valide le recrutement d'un agent pour un contrat de remplacement Contrat à Durée Déterminée à 35 h, pour la période du 17/02/2020 au 11/07/2020. Il relèvera de la Convention Collective Nationale des Organismes de Tourisme.

Ainsi délibéré à DECAZEVILLE, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents ;

Pour extrait conforme,
Publiée le 13 Décembre 2019

le Président
Michel RAFFI

**OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME
DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE
EPIC**

L'Envol - Place Jean Jaurès
12110 CRANSAC-LES-THERMES
Tél bureau de Cransac : 05 65 63 06 80
Tél bureau de Decazeville : 05 65 43 18 36
Tél bureau de Flagnac : 05 65 63 27 96

Délais et voies de recours : conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse territorialement compétent, situé 68, rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>
Un recours gracieux peut également être exercé contre cet acte auprès de l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Toutefois, le silence gardé pendant deux mois sur une réclamation vaut décision implicite de rejet.